



Présente en Ille-et-Vilaine depuis 1970, l'APASE accompagne des enfants et leurs familles dans le cadre de la protection de l'enfance, ainsi que des adultes au titre de mesures de protection juridique ou d'activités sociales et médico-sociales.

Le projet de service protection juridique des majeurs (PJM) résulte d'une construction collaborative, impliquant les professionnels de l'APASE, des personnes accompagnées et des partenaires.

Il est un outil dynamique au service de l'exercice du mandat, contribuant à l'amélioration continue de la qualité des accompagnements.

Ce projet de service est mis en œuvre à l'échelle locale, en tenant compte des spécificités territoriales et des besoins des personnes accompagnées.

Ce feuillet présente les principes qui guident notre intervention en protection juridique des majeurs ainsi que nos perspectives de travail pour les cinq années à venir.

① Pour en savoir plus:

Découvrez notre projet de service ➡



✉ Pour nous contacter :

Accédez au formulaire de contact ➡



## ***La considération de la personne accompagnée***

- Une recherche constante de l'expression de la volonté des personnes et la protection de leurs intérêts
- Le respect inaliénable des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité des personnes
- L'écoute active, un dialogue ouvert et une information claire pour soutenir et faire valoir les droits des personnes

## ***La reconnaissance de la complexité humaine et le droit au risque***

- Un accompagnement personnalisé, centré sur la volonté et les préférences de la personne
- Le développement du pouvoir d'agir comme levier d'autonomie et d'autodétermination
- Le droit à l'erreur comme soutien à l'apprentissage et à l'évaluation des risques
- La recherche d'un équilibre entre protection et droit au risque, porté par un questionnement éthique

Le mandat judiciaire, à l'origine de l'action, confie au service PJM des attributions et devoirs spécifiques d'assistance ou de représentation concernant la personne et/ou ses biens. L'information et la recherche d'un consentement libre et éclairé de la personne protégée constituent le socle de l'accompagnement en protection juridique des majeurs, lequel doit impérativement respecter les principes de nécessité, de subsidiarité, de proportionnalité et d'individualisation.

Cet accompagnement, guidé par le seul intérêt de la personne et s'inscrivant dans le respect de ses libertés, droits fondamentaux, inclusion et citoyenneté, s'attache à permettre l'expression et la prise en compte de sa volonté et de ses préférences, tout en favorisant son autonomie.

## ***Un engagement éthique et responsable***

- Une éthique d'accompagnement au service de la bienveillance et de l'amélioration continue de la qualité
- Une action territorialisée au plus proche du lieu de vie des personnes
- Un accueil adapté et bienveillant
- Un engagement politique et citoyen, du local au national (GESTO, FNAT, ...), pour mettre en valeur la protection juridique des majeurs et défendre une intervention de qualité

## ***Le collectif comme ressource***

- La diversité et complémentarité des métiers de la PJM pour soutenir les personnes accompagnées et sécuriser l'action (mandataires, comptables, assistantes, psychologues, gestionnaires de courrier, chargées d'accueil, encadrement...)
- La continuité de service
- L'environnement des personnes (famille, proches, acteurs du quotidien...) comme appui à l'action
- Un réseau partenarial de proximité visant une collaboration active pour un accompagnement personnalisé et inclusif

## ***Perspectives et pistes de travail du projet de service Protection Juridique des Majeurs pour 2025 – 2030***

**« *Consolider un accompagnement personnalisé,***

- Aménager des espaces de dialogue aux moments clés de la mesure
- Développer des dispositifs de participation pour les personnes accompagnées
- Adapter les supports utilisés
- Renforcer les moyens numériques au service de la mission

***porté par un service associatif,***

- Soutenir la collaboration Mandataire Judiciaire / Assistant / Comptable
- Améliorer la continuité de service
- Enrichir le centre de ressources (documents de référence, procédures, outils)
- Renforcer les contrôles internes pour garantir la qualité
- Engager des partenariats avec des ressources spécialisées extérieures
- Réévaluer l'organisation territoriale du service
- Optimiser la gestion de l'activité et les outils de pilotage

***dans une dynamique de parcours global et inclusif. »***

- Cartographier les acteurs et les ressources des territoires
- Repérer et potentiellement "labelliser" des professionnels locaux pour répondre aux besoins des personnes accompagnées
- Améliorer les outils de communication du service pour soutenir la dynamique partenariale